

N° 15 Du 13 brumaire an 11

Laissez passer librement Jean pechaud
natif d'Arvignas domicilié à Arvignas municipalité
d'Arvignas département de l'Ardèche âgé de 36 ans, taille
d'un m 67 m cheveux noirs sourcils châtains yeux d'un
front découvert nez long et gros bouche moyenne menton fourchu et bouc visage
ovale inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N°

allant en Espagne ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni
souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.

Le présent passeport valable pour 11 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif de son conseil municipal
en date du 10 de ce mois et sur l'attestation du citoyen Jean Baptiste et demeurant
à Arvignas et du citoyen Jean Baptiste Bruu demeurant à
Arvignas lesquels ont signé avec nous Jean pechaud et Lafus

Pechaud *Baptiste*

N° 16 Du 22 brumaire

Laissez passer librement Antoine Sibos
natif d'Arvignas domicilié à Arvignas municipalité
d'Arvignas département de l'Ardèche âgé de 18 ans, taille
d'un m 73 m cheveux bruns sourcils châtains yeux rous
front découvert nez aquilain bouche moyenne menton rond visage
ovale inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N°

allant en Espagne ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni
souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.

Le présent passeport valable pour 11 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif de son conseil municipal
en date du 14 de ce mois et sur l'attestation du citoyen Simon Surau demeurant
à Arvignas et du citoyen Jean Baptiste Bruu demeurant à
Arvignas lesquels ont signé avec nous Antoine Sibos

Sibos *Surau* *Bruu*

N° 17 Du 23 du

Laissez passer librement Guillaume Atrio
natif d'Arvignas domicilié à Arvignas municipalité
d'Arvignas département de l'Ardèche âgé de 38 ans, taille
d'un m 75 m cheveux bruns sourcils châtains yeux gris
front découvert nez aquilain bouche grande menton rond et creux visage
ovale inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N°

allant en Espagne ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni
souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.

Le présent passeport valable pour 11 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif de son conseil municipal
en date du 20 de ce mois et sur l'attestation du citoyen Antoine Surau demeurant
à Arvignas et du citoyen Michel Surau demeurant à
Arvignas lesquels ont signé avec nous Guillaume Atrio et Lafus

Atrio *Surau* *Lafus*